



**Office national du film du Canada**

**2021-2022**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2021**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2021-2022. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

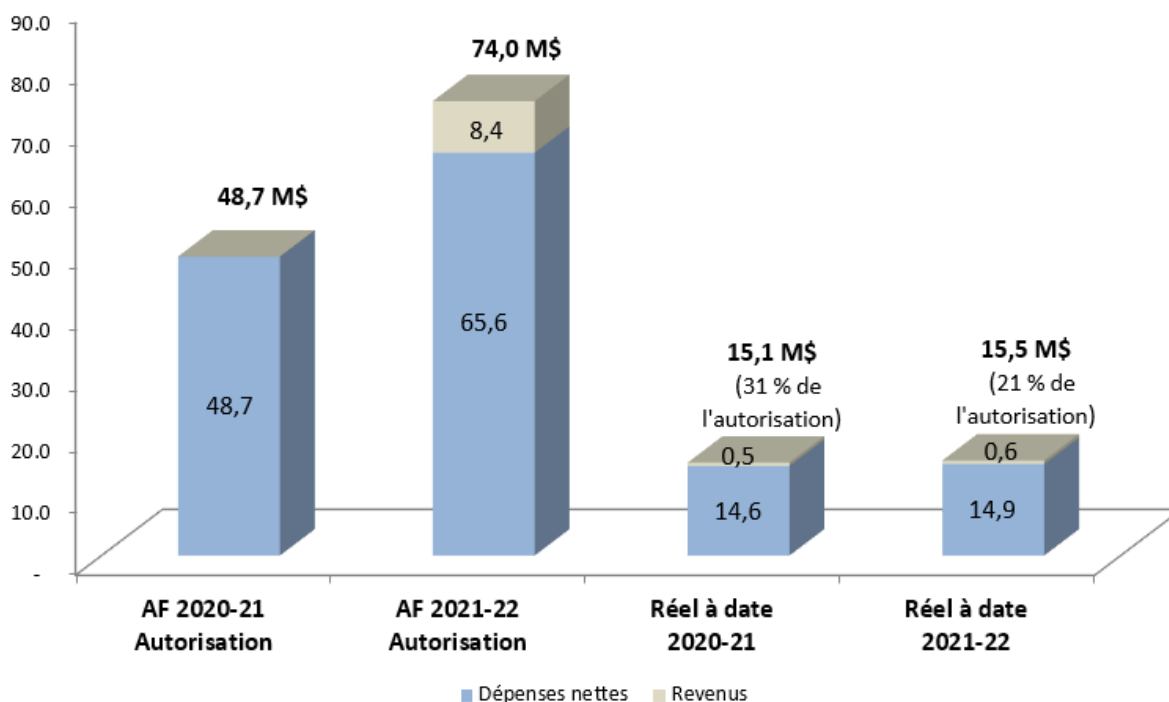
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

**3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs**

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 30 juin 2021.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2021-2022 avec un total de dépenses brutes prévues de 74,0 millions de dollars. L'augmentation de 25,4 millions de dollars dans les autorisations disponibles est principalement attribuable à l'octroi par le parlement des pleins crédits du Budget principal des dépenses 2021-2022. En raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées au printemps 2020 pour que le Parlement puisse étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude à l'automne 2020. L'ONF a reçu les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 en décembre 2020.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2021-2022, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Variation des revenus :**

Les revenus enregistrés durant ce premier trimestre 2021-2022 s'élèvent à 0,6 M\$, à un niveau comparable à l'année précédente.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 1<sup>er</sup> trimestre 2021-2022 ont augmenté de 0,4 M\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2020-2021 et se situent à 15,5 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses de personnel, services professionnels et spéciaux, location et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses de personnel, qui montrent une progression de 1.3% par rapport au cumulatif à la même date l'an dernier, s'explique par des augmentations salariales statutaires, des augmentations d'échelons et des nouvelles embauches. L'augmentation des services professionnels et spéciaux s'explique par la reprise graduelle des activités suite à la pandémie (COVID-19). L'accroissement des dépenses de location provient principalement des contrats d'entretien d'équipement techniques dont la facturation est arrivée plus tôt que l'an dernier ainsi que quelques contrats additionnels pour de nouveaux équipements. Les dépenses d'acquisitions de machines et de matériel ont diminuées suite au rachat de plusieurs contrats de location d'équipements informatiques et techniques au dernier trimestre 2020-2021.

#### **4. Risques et incertitudes**

**Nécessité d'innover, de créer et collaborer en distance**

L'ONF se doit de mettre en place des technologies novatrices pour faciliter la collaboration et ouvrir de nouvelles possibilités de création et collaboration à distance d'un océan à l'autre et à l'international. À une époque où les opportunités et les innovations technologiques se multiplient exponentiellement, l'Office national du film du Canada doit être vigilant et maintenir un développement technologique cohérent, en matière de création et d'engagement avec ses auditoires, afin de relever les défis d'un environnement en constante évolution pour répondre aux réalités générées par des facteurs de turbulence externe tels que la pandémie de la Covid-19

Le plan technologique 2021-2025 met l'accent sur l'intégration de processus et de solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins technologiques croissants de l'organisation, et d'appuyer les actions et les engagements du plan stratégique 2020-2023. En matière de création, ces technologies permettent de réunir la communauté de créateurs et les studios à travers le Canada en un seul écosystème de travail virtuel, peu importe leur emplacement géographique. C'est dans cette réalité de collaboration à distance réclamant flexibilité, fluidité, synchronicité et une ouverture vers de nouveaux horizons de création, que s'inscrit la vision technologique de l'ONF. Les nouveaux processus et outils de travail à distance sont adaptables aux besoins des équipes de production et facilitent la fluidité de la collaboration entre les équipes de l'ONF et les créateurs.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

L'organisation bénéficie d'une flexibilité accrue de son infrastructure qui lui permet de démocratiser et d'uniformiser l'accès sécurisé à ses services. La gestion centralisée des œuvres audiovisuelles via notre MAM facilite la publication sur les plateformes numériques favorisant ainsi la découvrabilité au public. Le financement des investissements continus dans ces technologies est crucial.

### **Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation. L'ONF a d'ailleurs reçu au cours du trimestre précédent un financement supplémentaire lui permettant d'équilibrer son budget 2020-2021.

### **Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

## **5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

En 2020-2021, la situation sanitaire découlant de la pandémie COVID-19 a causé un certain ralentissement des opérations en raison du besoin initial d'auto isolement et de restrictions ultérieures liés à la distanciation physique ainsi que de l'impossibilité de voyager à l'étranger. Au cours du premier trimestre 2021-2022, la reprise des opérations est complète selon les normes sanitaires en vigueur, à l'exception des voyages à l'étranger. Grâce au télétravail et au virage numérique entrepris depuis plusieurs années, l'ONF a su poursuivre la majeure partie de ses opérations et n'a décelé aucun risques financiers additionnels. En 2020-2021, l'ONF a d'ailleurs devancé des initiatives en lien avec la collaboration à distance pour la production et la distribution d'œuvres que nous avons prévus dans notre nouveau plan technologique 2020-2025. En 2021-2022, l'ONF poursuivra ces avancés afin de permettre d'élargir à plus grande échelle les initiatives lancées en mars 2020, soit mettre en œuvre la technologie nécessaire pour connecter virtuellement l'ensemble de ses bureaux et installations, et offrir aux créateurs les outils et la technologie dont ils ont besoin pour produire des longs métrages à distance.

Le départ à la retraite du directeur général de la division Distribution, communications et marketing a rendu le poste vacant pendant le trimestre. Le processus d'embauche est en cours.

L'ONF a lancé son plan diversité et inclusion le 24 février 2021. Ce plan énonce les buts dont l'atteinte feront de l'ONF une organisation égalitaire, ouverte et diversifié. En 2021-2022, ces mesures comprennent la création de deux nouveaux postes dont les titulaires se chargeront d'une

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

part, de l'équité et des pratiques antiracistes, et d'autre part, des relations autochtones et de l'engagement auprès de communautés.

Approuvé par :



-----  
*Claude Joli-Cœur*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Président de  
L'Office national du film

Montréal, Canada  
Le 29 août 2021



-----  
*Luisa Frate* CPA, CA  
Directrice générale, Finances,  
opérations et technologie  
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada  
Le 29 août 2021

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

**Office national du film**  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2021-2022		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>			
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	65 581 512	14 963 014	14 963 014
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	65 581 512	14 963 014	14 963 014
<b>Autorisations totales</b>	<b>65 581 512</b>	<b>14 963 014</b>	<b>14 963 014</b>

Exercice 2020-2021		
Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
48 668 557	14 638 748	14 638 748
48 668 557	14 638 748	14 638 748
<b>48 668 557</b>	<b>14 638 748</b>	<b>14 638 748</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2021**

Office national du film  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 *	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	42 812 805	10 592 700	10 592 700	28 893 729	10 453 229	10 453 229
Transports et communications	2 822 000	47 118	47 118	2 071 806	87 481	87 481
Information	2 495 000	193 332	193 332	1 124 613	162 417	162 417
Services professionnels et spéciaux	12 396 000	1 415 107	1 415 107	7 566 668	1 285 054	1 285 054
Location	9 969 000	2 658 340	2 658 340	6 530 557	2 233 647	2 233 647
Services de réparation et d'entretien	337 000	146 338	146 338	876 960	119 031	119 031
Services publics, fournitures et approvisionnements	532 000	53 517	53 517	1 003 412	42 098	42 098
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	2 643 000	417 493	417 493	516 255	773 533	773 533
Autres subventions et paiements	27 153	14 591	14 591	84 557	5 323	5 323
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>74 033 958</b>	<b>15 538 536</b>	<b>15 538 536</b>	<b>48 668 557</b>	<b>15 161 813</b>	<b>15 161 813</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	575 522	575 522	-	523 065	523 065
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8,452,446</b>	<b>575 522</b>	<b>575 522</b>	<b>-</b>	<b>523 065</b>	<b>523 065</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>65 581 512</b>	<b>14 963 014</b>	<b>14 963 014</b>	<b>48 668 557</b>	<b>14 638 748</b>	<b>14 638 748</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.